



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Nice, le 4 janvier 2017

Le Recteur de l'Académie de Nice,
Chancelier des Universités,

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des lycées généraux et technologiques publics et
privés sous contrat

Rectorat

Département des
examens et concours

Services des Examens

Chef de Service :
Patricia Franco

Téléphone
04 93 53 72 86

Fax
04 92 15 46 87

Mél.

Patricia.Franco@ac-nice.fr

Objet : Olympiades académiques des géosciences - session 2017

Réf. : Note de service n°2007-161 du 22.10.2007 (B.O.E.N. n°39 du 01.11.2007)

La présente circulaire a pour objet de vous informer de l'ouverture du registre des inscriptions à la 9^{ème} édition des Olympiades académiques des géosciences du :

lundi 09 janvier 2017 à 9 heures au vendredi 27 janvier 2017 à 17 heures
sur le site internet suivant :

http://portail.in.ac-nice.fr/DEC/olympiades_geosciences/inscription/

Ce concours s'adresse aux lycéennes et lycéens volontaires de première des séries scientifiques de l'enseignement public et privé sous contrat. Les inscriptions s'effectuent auprès des professeurs de « *Sciences de la Vie et de la Terre* » (SVT) qui jouent un rôle essentiel dans la motivation des élèves.

Les Olympiades académiques constituant une étape de présélection des candidats appelés à participer aux Olympiades internationales des géosciences (IESO), les élèves intéressés doivent impérativement s'inscrire dans le cadre de la procédure ainsi définie.

Le ministère de l'Éducation Nationale a fixé pour la métropole la date de l'épreuve écrite au **jeudi 30 mars 2017**. Les candidats traiteront à cette occasion quatre exercices présentant une bonne diversité disciplinaire.

Un centre d'examen sera ouvert sous votre responsabilité dans chaque établissement présentant des candidats à ce concours. Les copies devront être retournées **impérativement dès la fin des épreuves** au rectorat compte tenu des vacances scolaires qui débiteront le vendredi 7 avril (soir) selon les modalités suivantes :

- dépôt des enveloppes contenant les copies au Rectorat de Nice, DEC, service des examens bureau 139 à l'attention de Mme MANGIONE
- envoi des enveloppes sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Nice
DEC – Service des examens
Bureau 139 - à l'attention de Mme MANGIONE
53, avenue Cap de Croix
06181 – Nice cedex 2

Affaire suivie par :

Audrey MANGIONE
Gestionnaire

Téléphone :
04 93 53 72 51

Mél. :

audrey.mangione@ac-nice.fr

La correction des copies, le classement des candidats et la mise au point du palmarès académique seront assurés sous l'autorité de Messieurs Loïc MATHON et Patrick DEMOUGEOT, IA-IPR de SVT. Une attention particulière sera portée à récompenser un nombre significatif d'élèves, de façon à favoriser une émulation et un mouvement vers des activités scientifiques hors des structures scolaires.

La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie académique présidée par le recteur ou son représentant, à laquelle se joindront, le cas échéant, des partenaires locaux et régionaux. Un palmarès national sera ultérieurement établi sur la base des trois ou quatre meilleures copies sélectionnées par chaque académie. Le ministère organisera à cet effet une remise des prix nationaux.

Je vous remercie de bien vouloir assurer dans votre établissement la diffusion de la présente circulaire auprès des professeurs de SVT chargés des classes de première scientifique.

Pour le Recteur et par délégation,
le Chef du département des
examens et concours



Isabelle PAROLA